



Mairie de
Boissy La Rivière



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 28/2017
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Mercredi 13 septembre 2017
Convocation : Mercredi 06 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le treize septembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - GARRIGOU Olivier - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine
KOUMAH Laetitia - LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique - MENDES MARTINS Maria
SENS OLIVE Georges - THUAU Jean-Marc - VIVIER Marilyne

Absents excusés : Véronique LOYER

Secrétaire de séance : Laetitia KOUMAH

Objet : Aliénation d'une partie du Chemin Rural Les Clercs

Vu le Code Rural,

Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture et au redressement des chemins ruraux,

Vu les articles L 161.3 et L 161.9 du Code Rural et de la Pêche,

Vu l'article L 161.0 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération n° 26/2017 du 30 juin 2017,

Considérant que le chemin rural tel qu'il est délimité sur le cadastre n'existe plus,

Considérant qu'il existe sur le terrain limitrophe un chemin remplaçant l'ancien, déjà inscrit au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Considérant le tracé établi par Géomexpert à Pithiviers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions afin de poursuivre la mise en place de ce nouveau tracé joint à la présente délibération, notamment l'ouverture d'une enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents

Nombre de membres :

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 11

Pour : 09

Abstention : 02 - Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière



LE MAIRE
Dominique LEROUX